



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

Les engrais verts en maraîchage biologique

AVEC HÉLÈNE VÉDIE (INGÉNIEUR AGRONOME AU GRAB, SPÉCIALISTE DE LA GESTION DE LA FERTILITÉ ET DE LA SANTÉ DES SOLS)

MARDI 13 MARS 2018 (9H – 17H)

Prérequis : pas de prérequis demandés.

Public cible : agriculteurs, agricultrices et porteurs de projets du 13, du 84 et des départements limitrophes.

Compétences visées : A l'issue de la formation, les agriculteurs pourront mettre en place et conduire un engrais vert adapté aux besoins de leurs sols.

OBJECTIF

Savoir intégrer les engrais verts dans la gestion de la fertilité des sols en choisissant les espèces adaptées à chaque situation.

PROGRAMME

Mercredi 13 mars

9h à 12h30 : biologie et conduite des engrais verts en maraichage biologique

- Les intérêts des engrais verts en maraichage biologique (fertilité des sols – lutte contre les adventices – Rôle environnemental – Propriétés phytosanitaires)
- Choisir les espèces : caractéristiques des principales espèces cultivées en engrais verts et choix en fonction du créneau de culture : saison, durée de l'interculture, abri/plein champ, rotation...
- Savoir orienter ses choix en fonction des objectifs recherchés lors de la mise en œuvre des couverts (engrais verts, plantes de couverture...)
- conduite de l'engrais vert : périodes et densités de semis, implantation, destruction

13h30 – 17h : présentation résultats d'essais du GRAB et visite d'exploitation

- Présentation des résultats d'essais du GRAB : illustration des différents modes de conduite des couverts et de leurs effets sur les cultures : résultats de plus de 10 années d'expérimentation sur les engrais verts réalisées au GRAB, sous abri et en plein champ ; résultats obtenus sur l'utilisation de couverts végétaux roulés dans le cadre du projet européen « SoilVeg » : impacts sur la maîtrise des adventices, sur les performances culturales, sur le sol ; conditions techniques et matérielles ; perspectives
- Visite d'exploitation ayant une expérience sur la mise en place d'engrais verts en maraichage bio

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Hélène Védie (ingénieur agronome au GRAB, spécialiste de la gestion de la fertilité et de la santé des sols)

Animation/logistique : Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillère filière maraichage à Agribio 84-13.

Lieu de formation : le mardi 13 mars à 9h00 – Lieu à confirmer : Salle Municipale à Boulbon (Bouches-du-Rhône)

Repas du Midi (vers 12H30) : repas tiré du sac

Agribio Vaucluse s'engage à délivrer une attestation à l'issue de la formation



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



l'Europe
s'engage
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

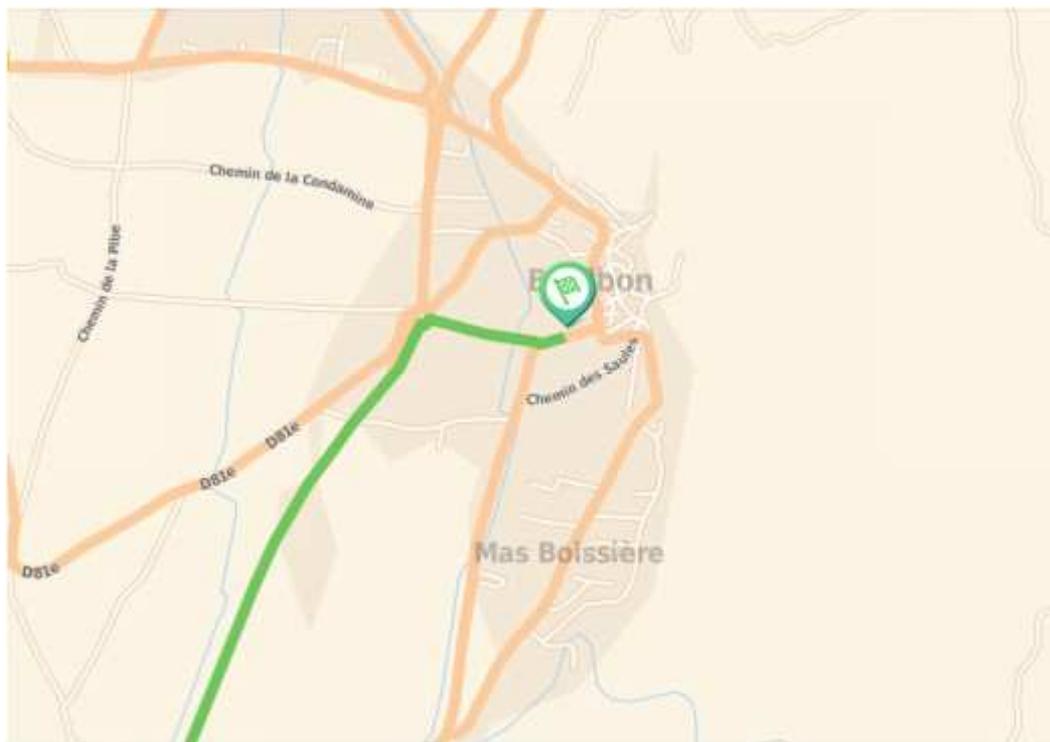
FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

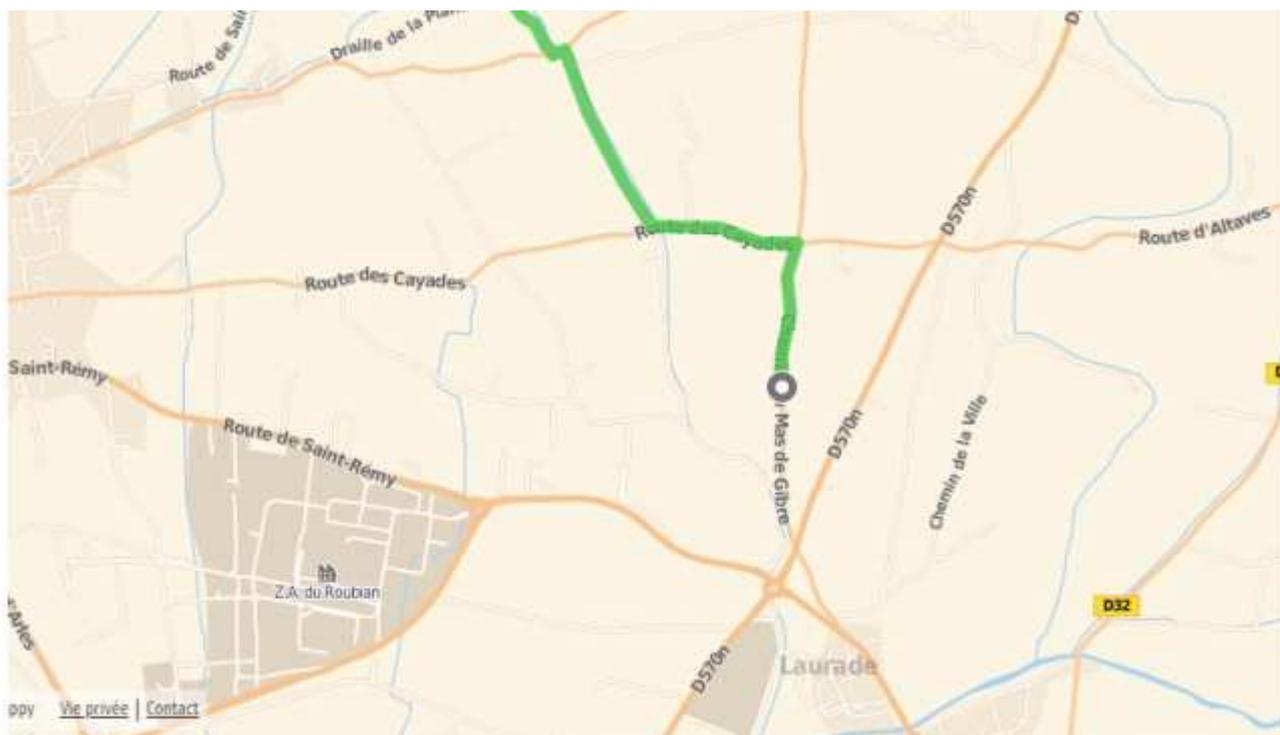
N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

Lieu de formation et plan

Matinée à la Salle Municipale de Boulbon : Place Gilles Léontin, 13150 Boulbon



Visite de Ferme à l'EARL Ginouguier : Chemin du Mas de Gibre, 13150 Tarascon





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

• Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole
autre, précisez.....

• Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

• Vos attentes vis à vis de de la formation :

• Comment avez vous eu connaissance de la formation ? site internet InPACT Site internet Bio de PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

Les engrais verts en maraîchage biologique

Je suis éligible au VIVEA (coût VIVEA: 24€/h/stagiaire)

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de caution.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

A RENVoyer À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

Contact :

Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillère maraîchage - 06 95 96 16 62 - conseilmaraichage13-84@bio-provence.org



● AGRIBIO 84 ●
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



● AGRIBIO 13 ●
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---PROGRAMME ET
INSCRIPTION---

N° OF : 93840249684
N° AGRÉMENT CERTIPHYTO AGRIBIO 84
PA01651

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REEMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION :

En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt

CRITÈRES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

- Pour évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire, une évaluation croisée orale (entre stagiaires et sous le contrôle de l'intervenant et de l'animateur) sera réalisée en fin de journée.
- Pour évaluer la satisfaction des stagiaires un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.